

## EN VUE DU RETOUR EN CLASSE LE 17 JANVIER 2022

**La Prairie, le 14 janvier 2022** – Comme cela a été récemment confirmé par les autorités gouvernementales, le retour en classe des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle se fera le 17 janvier 2022. Ce faisant, l'offre de services éducatifs et complémentaires à distance ainsi que les services de garde exceptionnels prendront fin le 14 janvier 2022.

Vous pouvez compter sur le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) pour faire tout en son pouvoir afin d'assurer la continuité de tous les services éducatifs habituels et d'avoir des milieux sécuritaires.

En vue de ce retour au sein de nos établissements, voici quelques informations pertinentes.

### Symptômes

Pour assurer une vigie optimale et éviter la rapide propagation du variant Omicron au sein de nos établissements, il est plus que jamais important de ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il présente des [symptômes compatibles à la COVID-19](#). Les élèves symptomatiques et leurs contacts domiciliaires devront s'isoler immédiatement, même s'ils reçoivent un diagnostic négatif à un test rapide. Dans le respect des nouvelles consignes de la Santé publique, ils pourront mettre fin à leur isolement et revenir à l'école seulement s'ils ont deux résultats négatifs à des tests rapides en 24 h d'intervalle.

### Consignes d'isolement

Nous invitons les personnes qui seront concernées par une période d'isolement à la maison à suivre les consignes qui s'appliquent à leur situation. Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : [Quand faut-il s'isoler \(Covid-19\)](#).

### Retour de voyage pour les élèves non adéquatement vaccinés de moins de 12 ans

Les mesures actuellement en vigueur suivant la Loi sur la quarantaine (fédérale) prévoient que les enfants non adéquatement vaccinés de moins de 12 ans qui reviennent d'un voyage à l'extérieur du Canada ne doivent pas se présenter à l'école, à un camp de jour ou à la garderie pendant 14 jours suivant leur arrivée.

Il est important de savoir qu'aucun service éducatif à distance n'est prévu dans ces situations et que les enseignants n'ont pas à fournir de travail aux élèves absents en raison d'un voyage.

### Dépistage : distribution d'autotests dans les écoles primaires

Afin de limiter la contagion, la distribution des autotests rapides aura lieu dans les semaines du 17 et du 24 janvier 2022 dans toutes les écoles primaires du Québec. Ces autotests pourront être utilisés à la maison si l'enfant présente des [symptômes compatibles à la COVID-19](#). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la page : [Directives spécifiques au sujet des tests rapides](#).

Ainsi, chaque enfant de ces niveaux recevra à l'école une trousse contenant cinq autotests rapides. En cas de résultat positif à l'autotest, vous devrez **garder votre enfant à la maison et en informer l'école**.

### **Déclaration des cas de COVID-19**

Dès le 17 janvier prochain, la procédure habituelle de déclaration des cas positifs à la COVID reprendra et il sera demandé aux parents de fournir les renseignements requis à la direction de l'école par le biais de [Mozaïk – Portail parents](#).

Les élèves adultes, quant à eux, devront compléter le formulaire suivant : [Formulaire de déclaration Covid-19](#).

### **Absences**

Dans le cas d'une absence de votre enfant à l'école, nous vous invitons à communiquer le motif dans les meilleurs délais au secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant ou de votre centre de formation.

### **Suivi pédagogique lors de l'isolement**

À moins d'une dégradation de la situation épidémiologique actuelle, les groupes d'élèves ne seront plus isolés. Toutefois, des élèves pourraient l'être pour des raisons liées à la COVID-19. Chaque élève dont l'absence se prolongera au-delà de deux jours recevra des services sur une base quotidienne, permettant la poursuite de ses apprentissages, et ce, malgré son absence de l'école. Un contact direct sera établi avec lui pour assurer un suivi pédagogique et l'école s'assurera qu'il aura accès à du matériel pédagogique et didactique à la maison ainsi qu'à des outils technologiques lui permettant de réaliser des activités d'apprentissage.

### **Port du masque**

À l'exception des élèves de l'enseignement préscolaire, le port du masque de procédure sera obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école pour les élèves du primaire et du secondaire et des centres de formation professionnelle et de la formation générale aux adultes. Il sera aussi obligatoire dans les transports scolaires.

Pour les élèves du primaire et du secondaire, le masque devra également être porté pendant les cours d'éducation physique et à la santé, si le maintien de la distanciation de deux mètres entre les élèves n'est pas possible et que le cours se déroule à l'intérieur.

La remise des masques de procédure recommencera dès le retour en classe.

### **Transport scolaire**

En plus du port du masque en tout temps, il est important que les élèves concernés respectent les places assignées.

Advenant le cas où un changement d'horaire ou une information importante en lien avec ce service devait avoir lieu, les parents des élèves concernés recevraient alors l'information pertinente dans les meilleurs délais, via les canaux de communication habituels, tels les SMS et les courriels.

### **Services de garde**

Les services de garde reprendront leurs activités dès le retour en classe du 17 janvier 2022, selon l'horaire habituel.

**Importance du respect des règles sanitaires en vigueur**

Les mesures de nettoyage et de désinfection des surfaces, les routines d'hygiène des mains pour les élèves et les employés, celles relatives à la distanciation physique ainsi que toutes les autres balises d'hygiène et de désinfection en vigueur continueront d'être appliquées rigoureusement.

**Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers**

Ces activités et projets, de même que les activités inter écoles, les tournois et les compétitions seront suspendus jusqu'à nouvel ordre. Ces activités pourraient être reprises en mode virtuel, lorsqu'applicable.

**Fréquentation scolaire**

Pour toute question à ce sujet, rendez-vous au : [quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/obligation-frequentation-scolaire](http://quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/obligation-frequentation-scolaire).

**Ventilation de nos établissements**

Une ventilation adéquate dans les établissements est essentielle pour maintenir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires. Dès le retour en classe, les équipes-écoles continueront de suivre les directives de ventilation des locaux pour assurer un maximum de confort aux occupants de ceux-ci.

Par ailleurs, tous les lecteurs de CO<sub>2</sub> que nous avons reçus ont été installés. Ainsi, l'installation des détecteurs pour les écoles priorisées en priorité 1 et 2 par le MEQ est terminée et 24 % des appareils des écoles ciblées en priorités 3 et 4 sont en place. L'installation se poursuivra au fur et à mesure de la réception des appareils manquants à ce jour. Pour en savoir plus au sujet du CO<sub>2</sub> et l'installation des lecteurs : [cssdgs.gouv.qc.ca/ventilation-qualite-air](http://cssdgs.gouv.qc.ca/ventilation-qualite-air).

Le retour en classe nécessitera à nouveau quelques ajustements de la part de nos élèves, de leur famille et des membres de notre personnel. Nous apprécions la bonne volonté de chacune et chacun à contribuer au succès de ce retour en classe!

*La Direction générale*